

Séance ordinaire

Étaient présents : Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Thierry BARRON, Adrien BAVOUX, Jean-Luc BERNARD, Mickaël BERTARINI, Claude BONNE, Bernard BOUVARD, Marie-France BOUVIER, Gilbert BRUN, Jean-Dominique BUFFARD, Christian BUGNOD, Roland CHAPUIS, Guy DUCHENE, Cédric FAYE, Frédéric GIBAUD, Jean-Jacques IONI, André JENOUDÉ, Liliane LAZZAROTTO, Patrick LE LOUP, Jean-François MARTY, Cédric NICOD, Louis PARSUS, Serge PIOTTON, Jacques POMIES, Valérie ROUX, Claude ROZ, Sébastien TRASSAERT.

Absents Excusés ayant donné procuration :

Eric BULLE a donné procuration à Frédéric BRIDE

Gérard CARRAZ a donné procuration à Jean-Louis BRIDE

Thierry LEBRETON a donné procuration à Michel BOUQUEROD

Rosamund LOVE a donné procuration à Guy DUCHENE

Absentes excusées : Nathalie BARTHELET - Edwige CALLAMAND- Elisabeth COILLARD

Absents : Roger BLANCHOUD - Jean-Louis CARRE - Roger NICOLLET - Gérard POYET

Secrétaire de séance :

Secrétaires auxiliaires : Maryline BEGARD et Nathalie MORAND

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Transfert des prêts des communes historiques à la commune de Val Suran

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le rajout de ce point.

I – Indemnités des élus

OBJET :	Indemnités des élus
	Délibération N° 02-2017-30-01

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers présents le montant « maximum » des indemnités de fonction des élus locaux fixées selon l'article L.2123-24 du CGCT pour les communes entre 500 et 999 habitants pour les indemnités du Maire et des Adjoints. Concernant l'indemnité des Maires-Délégués, celle-ci sera fixée en fonction de la state de population de moins de 500 habitants.

Maire et adjoints :

Indemnité mensuelle allouée à	Fonction	Taux maximal (en % de L'indice 1015)*	Indemnité brute mensuelle en € Valeur Juillet 2016	Date d'effet
Frédéric BRIDE	Maire	31	1185.53	20 janvier 2017
4 ^{ème} au 7 ^{ème} adjoints	adjoint	3.17	121.23	20 janvier 2017
8 ^{ème} adjoint	adjoint	7.59	290.26	20 janvier 2017
9 ^{ème} au 12 ^{ème} adjoints	adjoint	3.17	121.23	20 janvier 2017

Maires délégués :

Indemnité mensuelle allouée à	Fonction	Taux maximal (en % de L'indice 1015)*	Indemnité brute mensuelle en € Valeur Juillet 2016	Date d'effet
Jean-Louis BRIDE	Maire délégué	17	650.13	20 janvier 2017
Josiane CARRETIÉ	Maire déléguée	17	650.13	20 janvier 2017
Michel BOUQUEROD	Maire délégué	17	650.13	20 janvier 2017

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité l'indemnité de Monsieur le Maire et des Maires-Délégués
ACCEPTE à 30 voix pour 3 abstentions l'indemnité de Monsieur André JENOUDÉ
ACCEPTE à 32 voix pour 1 abstention l'indemnité des Adjoints
ALLOUE les indemnités de fonction
D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal

II-MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire présente les différentes commissions mises en place lors des précédentes municipalités des communes historiques.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DECIDE

- De les reconduire
- De créer d'autres commissions

OBJET :	Agriculture
	Délibération N° 03-2017-30-01

La délégation de cette commission est attribuée à Adrien BAVOUX

Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Jean-Louis BRIDE - Josiane CARRETIÉ – Michel BOUQUEROD - Adrien BAVOUX – Mickaël BERTARINI - Gilbert BRUN – Jean-Jacques IONI

OBJET :	Ambroisie
	Délibération N° 04-2017-30-01

La délégation de cette commission est attribuée à André JENOUDÉ

Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Jean-Louis BRIDE - Josiane CARRETIÉ – Michel BOUQUEROD – André JENOUDÉ – Thierry LEBRETON – Louis PARSUS

OBJET :	Association – Communication – Culture – Tourisme -Sports
	Délibération N° 05-2017-30-01

La délégation de cette commission est attribuée à Josiane CARRETIÉ

Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Jean-Louis BRIDE - Michel BOUQUEROD - Josiane CARRETIÉ – Jean-Dominique BUFFARD – Cédric FAYE – Jean-Jacques IONI

OBJET :	Bâtiments
	Délibération N° 06-2017-30-01

La délégation de cette commission est attribuée à Jean-Louis BRIDE

Sont membres de cette commission.

Frédéric BRIDE – Josiane CARRETIÉ – Michel BOUQUEROD - Jean-Louis BRIDE - Thierry BARRON – André JENOUDÉ

OBJET :	Cérémonies – Salle des fêtes
	Délibération N° 07-2017-30-01

La délégation de cette commission est attribuée à Claude BONNE
Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Jean-Louis BRIDE - Josiane CARRETIÉ – Michel BOUQUEROD - Claude BONNE

OBJET :	Cimetières
	Délibération N° 08-2017-30-01

La délégation de cette commission est attribuée à André JENOUDÉ
Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Jean-Louis BRIDE - Josiane CARRETIÉ – Michel BOUQUEROD – André JENOUDÉ – Bernard BOUVARD – Guy DUCHENE – Louis PARSUS

OBJET :	Commerces
	Délibération N° 09-2017-30-01

La délégation de cette commission est attribuée à Louis PARSUS
Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Jean-Louis BRIDE - Josiane CARRETIÉ – Michel BOUQUEROD – Louis PARSUS – Jean-Dominique BUFFARD - Gérard CARRAZ – Cédric FAYE – Jean-François MARTY

OBJET :	Embellissement - Fleurissement
	Délibération N° 10-2017-30-01

La délégation de cette commission est attribuée à Christian BUGNOD
Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Jean-Louis BRIDE - Josiane CARRETIÉ – Michel BOUQUEROD – Christian BUGNOD – Marie-France BOUVIER – Liliane LAZZAROTTO – Rosamund LOVE - Louis PARSUS – Comité de fleurissement de Bourcia

OBJET :	Finances - Secrétariat
	Délibération N° 11-2017-30-01

La délégation de cette commission est attribuée à Michel BOUQUEROD et Marie-France BOUVIER
Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Jean-Louis BRIDE - Josiane CARRETIÉ – Michel BOUQUEROD - Marie-France BOUVIER – Adrien BAVOUX – Jacques POMIES - Sébastien TRASSAERT.

OBJET :	Forêts -Affouage
	Délibération N° 12-2017-30-01

La délégation de cette commission est attribuée à Guy DUCHENE
Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Jean-Louis BRIDE - Josiane CARRETIÉ – Michel BOUQUEROD – Guy DUCHENE – Adrien BAVOUX - Jean-Luc BERNARD - Bernard BOUVARD - Christian BUGNOD - Roland CHAPUIS – Eric BULLE – Frédéric GIBAUD – André JENOUDÉ

OBJET :	Locations communales
	Délibération N° 13-2017-30-01

La délégation de cette commission est attribuée à Jacques POMIES
Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Jean-Louis BRIDE - Josiane CARRETIÉ – Michel BOUQUEROD – Jacques POMIES – Claude BONNE – Marie-France BOUVIER

OBJET :	Ressources humaines
	Délibération N° 14-2017-30-01

La délégation de cette commission est attribuée à Jacques POMIES
Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Jean-Louis BRIDE - Josiane CARRETIÉ – Michel BOUQUEROD – Jacques POMIES – Serge PIOTTON.

OBJET :	Sécurité
	Délibération N° 15-2017-30-01

La délégation de cette commission est attribuée à André JENOUDÉT
Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Jean-Louis BRIDE - Josiane CARRETIÉ – Michel BOUQUEROD - André JENOUDÉT – Philippe THOMAS.

OBJET :	Social – Enseignement scolaire
	Délibération N° 16-2017-30-01

La délégation de cette commission est attribuée à Valérie ROUX
Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Jean-Louis BRIDE - Josiane CARRETIÉ – Michel BOUQUEROD - Valérie ROUX – Mickaël BERTARINI – Jean-François MARTY – Cédric NICOD

OBJET :	Urbanisme
	Délibération N° 17-2017-30-01

La délégation de cette commission est attribuée à Jean-Louis BRIDE
Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Josiane CARRETIÉ – Michel BOUQUEROD - Jean-Louis BRIDE – Adrien BAVOUX – Patrick LE LOUP

OBJET :	Voirie
	Délibération N° 18-2017-30-01

Cette délégation est attribuée à Michel BOUQUEROD
Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Jean-Louis BRIDE - Josiane CARRETIÉ – Michel BOUQUEROD – Mickaël BERTARINI – André JENOUDÉT - Jean-Jacques IONI - Louis PARSUS

III – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES SYNDICATS

Monsieur le Maire propose d'élire des conseillers dans les différents syndicats en fonction des compétences de chacun comme suit :

OBJET :	Désignation des délégués du SICTOM
	Délibération N° 19-2017-30-01

Considérant qu'il convient de désigner quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants de la commune Val Suran auprès du SICTOM

Ont été élus à l'unanimité :

- Claude BONNE *délégué titulaire* Valérie ROUX *déléguée suppléante*
- Christian BUGNOD *délégué titulaire* Gérard CARRAZ *délégué suppléant*
- Thierry LEBRETON *délégué titulaire* Edwige CALLAMAND *déléguée suppléante*
- Marie-France BOUVIER *déléguée titulaire* Liliane LAZZAROTTO *déléguée suppléante*

OBJET :	Désignation des délégués du SIEC
	Délibération N° 20-2017-30-01

Considérant qu'il convient de désigner quatre délégués titulaires de la commune Val Suran auprès du SIEC

Ont été élus à l'unanimité :

- Claude ROZ
- Jean-Louis BRIDE
- Jean-François MARTY
- Patrick LE LOUP

OBJET :	Désignation des délégués de la Communauté de la Petite Montagne
	Délibération N° 21-2017-30-01

Considérant qu'il convient de désigner cinq délégués titulaires de la commune Val Suran auprès de la Communauté de la Petite Montagne

Ont été élus à l'unanimité :

- Frédéric BRIDE - Maire
- Jean-Louis BRIDE – 1^{er} adjoint
- Josiane CARRETIE – 2^{ème} adjoint
- Michel BOUQUEROD – 3^{ème} adjoint
- Claude BONNE – 4^{ème} adjoint

OBJET :	Désignation des délégués du SIE Sous la Tour
	Délibération N° 22-2017-30-01

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune Val Suran auprès du SIE Sous la Tour

Ont été élus à l'unanimité :

Claude ROZ – André JENOUDET – Michel THIBAUT *délégués titulaires*
Cédric FAYE – Valérie ROUX *délégués suppléants*

OBJET :	Désignation des délégués du Syndicat LOUVENNE-MONTREVEL
	Délibération N° 23-2017-30-01

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune Val Suran auprès du Syndicat Louvenne-Montrevel

Ont été élus à l'unanimité :

- Jean-Louis BRIDE - Jean-Luc BERNARD *délégués titulaires*
- Mickaël BERTARINI *délégué suppléant*

OBJET :	Désignation des délégués du SIE St Amour-Coligny
	Délibération N° 24-2017-30-01

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune Val Suran auprès du SIE St Amour-Coligny

Ont été élus à l'unanimité :

Bernard BOUVARD – Gilbert BRUN *délégués titulaires*

OBJET :	Désignation des délégués du SIE de Montagna
	Délibération N° 25-2017-30-01

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune Val Suran auprès du SIE de Montagna

Ont été élus à l'unanimité :

- Frédéric BRIDE – Marie-France BOUVIER *délégués titulaires*

OBJET :	Désignation des délégués du SMISA
	Délibération N° 26-2017-30-01

Considérant qu'il convient de désigner quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants de la commune Val Suran auprès du SMISA

Ont été élus à l'unanimité :

- | | |
|--|---|
| - Jean-Jacques IONI <i>délégué titulaire</i> | Claude BONNE <i>délégué suppléant</i> |
| - Jean-Louis BRIDE <i>délégué titulaire</i> | Guy DUCHENE <i>délégué suppléant</i> |
| - Adrien BAVOUX <i>délégué titulaire</i> | Jacques POMIES <i>délégué suppléant</i> |
| - Louis PARSUS <i>déléguée titulaire</i> | Cédric NICOD <i>délégué suppléant</i> |

OBJET :	Désignation du délégué « Correspondance défense »
	Délibération N° 27-2017-30-01

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et de la commune Val Suran auprès de la Préfecture pour être référent « Correspondance défense »

A été élu à l'unanimité :

Christian BUGNOD *Délégué Titulaire*

OBJET :	Désignation des délégués des « Communes forestières »
	Délibération N° 28-2017-30-01

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune Val Suran auprès des « communes forestières »

Ont été élus à l'unanimité :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - Guy DUCHENE – <i>délégué titulaire</i> | Eric BULLE – <i>délégué suppléant</i> |
|--|---------------------------------------|

OBJET :	CLECT« Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées »
	Délibération N° 29-2017-30-01

Par décision du 15 décembre 2016, les conseillers communautaires ont adopté le régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) avec effet au 01 janvier 2017.

Cette adoption se traduit par le transfert, au profit de la Communauté de Communes Petite Montagne (CCPM) et sur la totalité de son territoire, de l'ensemble des prérogatives dévolues antérieurement aux communes en matière d'établissement, de vote des taux et de perception du produit de la CFE, de la CVAE, de l'IFER, de la TASCOM, de la TaFNB.

Corrélativement, ce transfert induit pour les communes une perte de ressources fiscales liées à la perte de ces produits. Afin de compenser cette diminution de ressources fiscales, le législateur a mis en place un versement financier au profit de chaque commune : **l'attribution de compensation** versée par la CCPM et qui constitue pour cette dernière une dépense obligatoire afin de restituer aux communes membres les montants de fiscalité professionnelle qu'elles percevaient avant le passage à la FPU.

Aussi, cette attribution de compensation est diminuée du montant des charges transférées par les communes à la CCPM.

Le poids financier, correspondant à chacune des charges transférées, est évalué par une commission la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**. Cette commission doit obligatoirement être mise en place au sein de l'EPCI qui opte pour le régime fiscal de la FPU.

Afin d'encadrer précisément tout ce dispositif, il a été décidé par délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2016, que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) serait constituée d'un représentant titulaire et d'un suppléant par commune.

Enfin, la CLECT devra élire en son sein un Président et un Vice-Président.

Pour mémoire, la CLECT pourra faire appel à des experts pour exercer sa mission.

Il est par conséquent demandé au conseil municipal d'élire deux représentants de la collectivité (un titulaire et un suppléant) pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne, pour représenter la commune à la CLECT de la Communauté de Communes Petite Montagne :

- Un représentant titulaire : Monsieur BRIDE Frédéric
- Un représentant suppléant : Monsieur BOUQUEROD Michel

V-ONF 2017

OBJET :	ONF 2017
	Délibération N° 30-2017-30-01

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des devis sont arrivés dans les communes historiques concernant les entretiens parcellaires. Le montant s'élève à 5 444.62 € HT soit :

Louvenne : 574.80 € HT
 St Julien : 3 600.00 € HT
 Villechantria : 1 269.82 € HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

ACCEPTE à 32 voix et 1 abstention les devis présentés par l'ONF

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

OBJET :	Création des budgets annexes
	Délibération N° 31-2017-30-01

Monsieur le Maire expose qu'il faut ouvrir les budgets annexes de la commune Val Suran.

Historiquement,

la commune de Saint Julien avait deux budgets annexes :

- Lotissement
- Gymnase

La commune de Villechantria avait un budget annexe :

- Lotissement

Il convient donc de délibérer afin d'ouvrir ces trois budgets annexes sur la commune Val Suran.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

Décide d'ouvrir les budgets annexes suivants :

- Budget lotissement « la Combe Merbey »
- Budget lotissement « le Pelon II »
- Budget gymnase

OBJET :	Ouverture des chapitres budgétaires
	Délibération N° 32-2017-30-01

Monsieur le Maire expose que, compte tenu des factures d'investissement à régler rapidement il convient d'ouvrir les chapitres correspondants.

	<i>Dépenses</i>	
	<i>article</i>	
travaux source	2153	1 110.00
hôtel de ville mise aux normes	21311	4 454.00
électricité église	21318	12 254.00
filet tennis	2128	5 000.00
route forestière : route et frais étude et généraux		
ONF étude frais généraux	2117	75 511.00
travaux	2117	
trottoir	2152	30 000.00
fenêtres logement communal	2132	6 150.00
registre état civil	2188	400.00
écran sdf	2284	4 389.00
ep effacement réseau	238	1 740.00
France télécom	2041582	23 165.00
desserte	2041582	
Opération N°		
achat parcelle château	2118	6 758.00
achat parcelle zi7	2118	
frais notaire	2118	
achat terrain granger	2118	
Total Dépenses		170 931.00

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTTE l'ouverture des crédits d'investissement 2017 sur le budget 2017
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

VIII - CLOTURE DES REGIES HISTORIQUES

OBJET :	Clôture des régies historiques
	Délibération N° 33-2017-30--01

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de clôturer les régies de la commune historique de Saint Julien étant donné que cette commune n'existe plus depuis le 31 décembre 2016. Cette commune avait deux régies :

La régie communale
La régie du camping municipal

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE de clôturer les régies

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

IX – OUVERTURE DES REGIES

OBJET :	Ouverture des régies
	Délibération N° 34-2017-30-01

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ouverture des régies pour la commune du Val Suran et de nommer ultérieurement leurs régisseurs

Une régie communale

Une régie pour le camping municipal de la commune historique de St Julien

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE l'ouverture de régies communale et du camping municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

X – PERSONNEL COMMUNAL

OBJET :	Personnel communal - Transfert de personnel communal
	Délibération N° 35-2017-30-01

Considérant que les cadres d'emploi du personnel des communes historiques sont supprimés. Il convient de recréer des cadres d'emploi sur la commune nouvelle comme suit :

Communes historiques	Commune nouvelle
1 emploi au grade d'attaché pour 24 heures/semaine	1 emploi au grade d'attaché pour 24 heures/semaine
3 emplois au grade d'adjoint administratifs principal de 2 ^{ème} classe : 1 agent à 24 heures/semaine (NBI ; IAT et IEMP) 1 agent à 15 heures.50/semaine (NBI et IAT) 1 agent à 8 heures/semaine (NBI)	3 emplois au grade d'adjoint administratifs principal de 2 ^{ème} classe : 1 agent à 24 heures/semaine (NBI ; IAT et IEMP) 1 agent à 15 heures.50/semaine (NBI et IAT) 1 agent à 8 heures/semaine (NBI)
2 emplois au grade d'adjoint techniques 1 agent à 35 heures/semaine (NBI) 1 agent à 8 heures/semaine (NBI)	2 emplois au grade d'adjoint techniques 1 agent à 35 heures/semaine (NBI) 1 agent à 8 heures/semaine (NBI)
2 emplois au grade d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe en contrat à durée déterminée 1 agent à 20 heures/semaine 1 agent à 18 heures/semaine	2 emplois au grade d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe en contrat à durée déterminée 1 agent à 20 heures/semaine 1 agent à 18 heures/semaine
3 emplois au grade d'adjoint technique en contrat à durée déterminé 1 agent à 20 heures/semaine 1 agent à 6 heures/semaine 1 agent à 2 heures/semaine	3 emplois au grade d'adjoint technique en contrat à durée déterminé 1 agent à 20 heures/semaine 1 agent à 6 heures/semaine 1 agent à 2 heures/semaine

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE de transférer le personnel communal des communes historiques à la commune nouvelle Val Suran

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal

OBJET :	Personnel communal - AUGMENTATION D'HEURES
	Délibération N° 36-2017-30-01

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de trouver une personne pour effectuer des heures de nettoyage à la salle des fêtes. Il propose Madame Francette CERUTTI, agent sur la commune historique de St Julien

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE d'augmenter les heures de Madame Francette CERUTTI
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal

XI – REMBOURSEMENT DE CAUTION

OBJET :	Remboursement de caution
	Délibération N° 37-2017-30-01

Monsieur le Maire explique : deux personnes sur la commune déléguée de St Julien quittent leurs logements au 31 janvier 2017.

Une personne louait l'appartement dit « ancien véto » 25 rue Guillaumod et l'autre personne louait l'appartement situé 49 rue des Ecoles.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE de redonner l'intégralité de la caution soit 300.00 € pour l'appartement situé 25 rue Guillaumod du fait que l'état des lieux ne laisse apparaître aucune dégradation

DECIDE de redonner l'intégralité de la caution soit 330.00 € pour l'appartement situé 49 rue des Ecoles, si l'état des lieux sortant ne fait apparaître aucune dégradation

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces dossiers

XII – REVISION DES CHARGES LOCATIVES

OBJET :	Révision des charges locatives
	Délibération N° 38-2017-30-01

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

VU le relevé des compteurs de calories effectué au 03 février 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE la répartition des charges de chauffages comme suit :

Appartement 11 b	il doit 8.91€
Appartement 12 a	la commune lui doit 269.43€
Appartement 12 b	il doit 75.55 €
Appartement 13 a	il doit 28.53 €
M.A.M.	elle doit 10.98 €
Appartement ancienne perception	elle doit 411.48 €
Local Vétérinaire	il doit 41.66 €
Appartement ancienne poste	la commune lui doit 63.30 €
ASSJ	il doit 2 692.48 €
Maison de santé : médecin	il doit 181.18 €
Maison de santé : infirmière	elle doit 132.64 €
Maison de santé : kinésithérapeute	elle doit 222.21 €
Maison de santé : dentiste	il doit 163.84 €

XIII – TRANSFERT DES PRETS DES COMMUNES HISTORIQUES A LA COMMUNE DE VAL SURAN

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de transférer les prêts des communes historiques à la commune de Val Suran pour que cette dernière puisse les intégrer dans ses budgets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le transfert des prêts des communes historiques à la commune de Val Suran

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre rendez-vous avec les banquiers pour renégocier les prêts.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces dossiers

XIII – QUESTIONS DIVERSES

Permanences des Maires-Délégués :

Monsieur le Maire donne les jours de permanences des Maires-Délégués à la mairie de St Julien

- Lundi après-midi et vendredi matin : Monsieur Frédéric BRIDE
- Mardi : Madame Josiane CARRETIÉ
- Mercredi : Monsieur Michel BOUQUEROD
- Jeudi : Monsieur Jean-Louis BRIDE

Les Mairies historiques resteront ouvertes au public aux horaires suivants :

- Bourcia : Jeudi matin
- Louvenne : Jeudi après-midi
- St Julien : Mardi, mercredi, jeudi et samedi de 10h à 12h
- Villechantria : Mardi après midi

Groupe scolaire : Monsieur le Maire lit un courrier envoyé par Monsieur l'Inspecteur Académie de Besançon l'informant de la situation des écoles dans le secteur de la Petite Montagne. Suite à une baisse d'effectif à l'école de St Julien, il envisage de fermer une classe à la rentrée prochaine.

La compétence scolaire étant de la Communauté de Communes, il convient de se rapprocher de son Président.

Cabinet dentaire : Monsieur Pascal TORRES, dentiste à la maison de santé de St Julien vient d'envoyer sa résiliation de bail.

Fête communale : Comme toutes les années, le propriétaire du stand « de Pins » sollicite un emplacement sur la place de St Julien pour participer à la fête communale. Un courrier lui sera adressé avec la même autorisation que l'année dernière.

Autorisation d'occupation de voirie : Une demande de bar ambulant a été envoyée en Mairie.

Chaufferie : Monsieur Jean-Louis BRIDE a rencontré la Communauté de Communes pour effectuer une vérification de la chaudière de l'école. Il s'avère qu'il va falloir installer un circulateur plus gros et un contrat de maintenance sera finalisé par la Communauté de Communes.

Défibrillateurs : Madame Valérie ROUX s'interroge sur l'achat des défibrillateurs

Monsieur Serge PIOTTON fait remarquer le danger de circulation pour les enfants qui passent à pied le long de la D117

Un autre danger est signalé concernant les camions qui stationnent le midi devant le restaurant « la Tambouille ».

Claude ROZ fait remarquer : sur la dernière page de la charte, il est mentionné trois communes et il est apposé quatre signatures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat, le mardi-mercredi-jeudi et samedi de 10 heures à 12 heures.